



Direction des Affaires Scolaires

Sous-Direction des Ressources  
Service des Ressources Humaine

École des Métiers

**DATE LIMITE DE RETOUR À L'EdM : 26 FEVRIER 2021- 16H00 DERNIER DÉLAI**

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Préparation à l'examen professionnel d'Animateur des Administrations  
Parisiennes Principal 1<sup>ère</sup> classe  
période prévisionnelle de préparation : du 8 mars au 7 mai 2021

Merci de vérifier auprès de votre UGD que vous remplissez les conditions d'accès  
Voir les conditions au verso de la fiche d'inscription

Nom :

Prénom :

Tél :

SOI :


CASPE :

Echelon dans le grade AAP P2 : ..... (En l'absence de cette information, votre inscription ne sera pas prise en compte)

Adresse courrier électronique\* : ..... @.....

\*Le mail seul sera utilisé pour tous les échanges/convocations avec les candidats, merci d'écrire lisiblement.

La DRH organise un examen professionnel pour l'accès au grade d'Animateur des Administrations Parisiennes Principal 1<sup>ère</sup> classe dont l'épreuve écrite, remise d'un dossier RAEP, est programmée à partir du 11 mai 2021. Aussi, l'École des Métiers de la DASCOS vous propose une préparation à l'épreuve écrite et orale.

 Les préparations à concours ou examens professionnels sont éligibles au CPF, en conséquence les heures utilisées au titre de cette préparation seront décomptées au réel (plafonnées à 48 heures) de votre compte d'activité.

Au regard de la crise sanitaire actuelle la préparation à l'examen sera proposée exclusivement en distanciel,\* via des visio-conférences, sur les thématiques suivantes :

- Budget, marchés-achats publics
- Les essentiels sur le volet RH
- Constitution du dossier RAEP
- L'institution parisienne
- La réglementation DDCCS

Une préparation à l'épreuve orale, sous forme de jurys fictifs, sera ensuite proposée aux candidats admissibles.

\*Prévoir de disposer du matériel informatique et d'une salle disponible pour suivre les visio-conférences (ordinateur avec caméra intégrée ou webcam, casque, connexion internet).

L'inscription à la préparation est soumise à l'avis du supérieur hiérarchique

Avis de la CASPE-Hiérarchie :

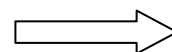
Favorable

Défavorable

Date et visa :

L'inscription à la préparation  
ne dispense pas de l'inscription  
à l'examen professionnel.

Formulaire à retourner par la CASPE exclusivement à l'adresse : [dascobfipac@paris.fr](mailto:dascobfipac@paris.fr)



CONDITIONS D'INSCRIPTION À L'EXAMEN PROFESSIONNEL  
D'ACCES AU GRADE D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ère Classe

NB : Seuls les candidats éligibles seront retenus à la préparation de l'examen professionnel

Pour l'accès au grade de P1

***Article 2** – Peuvent faire acte de candidature, les animatrices et animateurs d'administrations parisiennes principal de 2<sup>ème</sup> classe - justifiant d'au moins 1 an d'ancienneté dans le 5<sup>ème</sup> échelon et d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau, ces conditions étant appréciées au 31 décembre 2021.*